



Le combat des femmes

Madame la conseillère communale, Madame la présidente du Conseil général, Mesdames,

En préambule, je souhaite adresser une pensée toute particulière aux habitant-e-s de Cressier et Frochaux suite aux violents orages qui ont fait sortir la rivière de son lit charriant des gravats et matériaux dans les rues. Je suis de tout cœur avec eux.

Je suis devant vous ce jeudi 1^{er} juillet 2021 pour célébrer le droit de vote des femmes et faire partager quelques réflexions historiques à ce propos.

Le combat, on le fait traditionnellement remonter à 1868, quand les Zurichoises échouèrent à obtenir le droit de vote lors de la révision de la constitution cantonale.

Les femmes se sont donc trouvées en face d'une tradition démocratique masculine très ancienne, et surtout en présence de constitutions écrites ne pouvant être modifiées que par un vote du peuple masculin. Dans tous les autres pays d'Europe, il a suffi d'un vote du parlement pour que le suffrage féminin soit introduit.

La victoire a eu lieu le 7 février 1971, quand le suffrage féminin et le droit d'éligibilité en matière fédérale sont acceptés par 65,7% des votants soit **103 ans plus tard**. Même si à Neuchâtel, ce droit existe depuis le 27 septembre 1959.

Le droit de vote des femmes marque un premier pas car cette décision n'a toutefois pas résolu du jour au lendemain toutes les discriminations à l'encontre des femmes. Jusqu'en 1976, celles-ci n'étaient pas autorisées à accepter un emploi sans le consentement de leur mari. Toutefois, les femmes avaient désormais leur mot à dire pour tenter d'améliorer la situation. Même si la parité n'est encore pas atteinte dans les instances politiques suisses, et de loin.

En 2013, alors que je vivais jusqu'à alors comme spectatrice de la vie politique de ma commune, j'ai voulu faire un pas de plus en devenant actrice ; me mettre au service de la communauté en relayant les préoccupations de la population et en mettant toute mon énergie pour leur donner satisfaction ce que j'espère avoir pu faire !

Si les femmes hésitent à s'engager en politique c'est qu'elles ont longtemps été écartées du pouvoir politique, et de ce fait ont peu d'exemples à prendre en modèle.

De plus, certaines manquent de confiance en elles, n'aiment pas se mettre en avant ou pensent devoir prouver deux fois plus leurs compétences et ainsi leur légitimité ! Ce que je peux leur dire de ma propre expérience c'est qu'on ne naît pas politicienne, on le devient !

Même si les obstacles sont multiples, notamment le cumul d'une activité professionnelle et des responsabilités familiales, je n'ai jamais regretté le choix de m'être engagée pour ma commune et dès 2021 pour mon canton avec mon élection en tant que députée au Grand Conseil. Tout cela est possible grâce au soutien de ma famille et de mes ami-e-s qui ont cru en moi !

Pour revenir à notre canton, la vague violette a surfé sur le Grand Conseil neuchâtelois qui a vu ses rangs se parer de 58% de femmes élues et tout cela sans quota, fait qu'il est important aussi de relever. En effet, il s'agit aussi d'une prouesse au niveau mondial. « Ce ne serait que la deuxième fois au monde, après le Nevada, qu'un Parlement régional compte une majorité féminine élue » affirmait Arc Info.

Je souhaite terminer mon discours en citant Madame Michelle Bachelet, première femme à accéder au poste de présidente du Chili en 2006, qui déclarait dans les colonnes du Temps « C'est toujours plus difficile d'être une femme en politique, mais c'est aussi parfois un avantage... ».

Je vous remercie de votre attention.

Nadia Chassot, conseillère générale et députée au Grand Conseil